



Jean BERBINAU est membre du Collège de la Haute autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi)

Ingénieur général des Mines (origine Télécommunications, X.62 - en retraite), Jean Berbinau fut, à la fin des années 1980, le directeur technique de l'Agence France Presse ; il y généralise au plan mondial la diffusion satellitaire des services, et y introduit le traitement numérique de la photo. Sa connaissance des réseaux et sa formation en droit (DESS Paris-II Panthéon-Assas) le font codésigner en 2003 par le ministre de la Culture et de la Communication et le ministre de l'Industrie pour conduire une mission de facilitation du dialogue entre ayants droit et fournisseurs d'accès à l'Internet, alors que se développe l'appropriation illicite des oeuvres sous droits. Il sera ensuite de toutes les étapes de l'élaboration du dispositif de promotion de l'offre légale et de sensibilisation au respect du droit d'auteur : charte « Musique & Internet » (2004), loi DADVSI (2006), mission Olivennes, lois « Création et Internet » (2009), mission de préfiguration de la mise en place de la Hadopi.

Il s'exprime ici à titre personnel.

Sélection de publications :

Articles & chapitres d'ouvrage collectif

Jean BERBINAU, « Réponse graduée 2010-2011 : la France est-elle sortie des années zéro? », Actes du colloque de l'Institut du monde et du développement (IMODEV), Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, paru dans Irène BOUHADANA et William GILLES, *Cybercriminalité, cybermenaces et cyberfraudes*, éditions Imodev, 2012

Jean BERBINAU « Aspects techniques de la lutte contre le piratage », in [Le divertissement numérique](#), Revue Télécom, n° 166, 2012

